

ANNEXE 25

Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Cette demande est introduite par : Madame Nathalie RICHARD Clos Adolphe Sax 4 à 1342 Limelette.

Le terrain concerné est situé Clos Adolphe Sax 4 à 1342 Limelette, et cadastré 03 B 356 S.

Le projet consiste en : Construction d'un garage afin d'agrandir l'espace de rangement et démontage de la cabane de jardin,

Et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet proposé s'écarte des prescriptions du permis de lotir devenu permis d'urbanisation en matière de :

- Construction d'un volume annexe en zone latérale (autorisé : abris et éléments décoratifs relevant de l'équipement normal d'un jardin).

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15 – les samedis de 9 H à 11 H 30 (les samedis : sauf en juillet et en août) :**

Du 07/05/2018 au 22/05/2018

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Soltana (010/43.62.77), l'architecte communale traitant la demande.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 07/05/2018 au 22/05/2018 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 24/04/2018.